

Nous entrons dans la 4^{ème} semaine d'enseignement à distance et toute la communauté éducative de la cité scolaire reste mobilisée afin d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages et de soutenir les plus fragiles. Il est en effet primordial que chaque élève, qu'il bénéficie d'une connexion internet ou non, puisse garder le contact et poursuivre sa scolarité.

Nous insistons sur la nécessité de rester assidu, de continuer de travailler régulièrement en répartissant au mieux la charge de travail. Nous restons à votre écoute si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter (pour le collège : ce.0641509t@ac-bordeaux.fr et pour le lycée : ce.0640046c@ac-bordeaux.fr)

Nous précisons aussi qu'il est important de faire un bon usage des outils de communication mis à votre disposition. Par exemple les discussions sur PRONOTE doivent être réservées exclusivement pour poser des questions à un membre de l'équipe pédagogique et pas pour porter des jugements sur des personnes ou faire des commentaires déplacés.

Concernant l'organisation des examens de la session de juin 2020, le Ministre de l'éducation nationale a déclaré lors de la conférence de presse du vendredi 03 avril 2020 que l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

Concernant les notes du livret scolaire : Il s'agit des notes des deux premiers trimestres. Concernant le troisième trimestre : sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, les professeurs organiseront des évaluations au troisième trimestre, comme ils le font habituellement, sur les compétences et connaissances acquises par leurs élèves à cette date et compte tenu bien sûr de la période du confinement. La nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens. Les évaluations passées pendant la période de confinement, si elles permettent à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages, ne seront en revanche pas prises en compte dans le livret.

Pour les élèves de 3^{ème}, l'épreuve orale du DNB est supprimée.

Pour les élèves de première et l'épreuve orale de français : Il s'agit d'une épreuve particulière, pour laquelle les élèves se préparent toute l'année et présentent une liste de textes. Elle pourrait se tenir dans le respect de règles sanitaires strictes si la situation actuelle perdurait. En revanche, afin de tenir compte de la période de confinement et de ses conséquences sur les élèves, la liste des textes pourra être allégée. Elle comprendra au minimum 15 textes en voie générale et 12 textes en technologique, et sera validée par le professeur.

Nous vous invitons à consulter la foire aux questions mise en ligne sur le site du ministère pour répondre aux principales questions qui se posent.

Le calendrier de l'orientation est maintenu pour l'ensemble des niveaux.

Une note d'information à destination des parents de 3^{ème} sera adressée prochainement pour présenter la mise en place d'un téléservice afin de prendre connaissance des avis formulés par le conseil de classe du deuxième trimestre sur les intentions d'orientation et de formuler les vœux définitifs au 3^{ème} trimestre.

Nous continuerons de vous informer au fur et à mesure et du mieux possible pour que cette année scolaire inédite se déroule du mieux possible jusqu'à son terme.

L'équipe de direction de la cité scolaire de NAY.